



Etat des lieux de sortie non signé

Par **bibi 24**, le **08/03/2012** à **21:58**

Bonjour, rnsuite au départ précipité de mes locataires l'état des lieux n'a pu se faire en ma présence car j'habite à 500 km et ils me préviennent du jour au lendemain. Je fais déplacer une agence immobilière, au final il faisait nuit, les locataires n'avaient pas tout déménagé, enlevé presque toutes les ampoules.....des dégâts ont été notés mais pas tout. Ce document comporte juste les initiales de la locataire. Je me déplace 2 jours après, refait l'état des lieux (constate bcp de dégâts) et l'expédie aux locataires qui me réclament jour et nuit leur caution!!! ils reconnaissent enfin des dégâts et doivent me signer cet état des lieux de sortie. Cela fait un mois que je n'ai plus de leur nouvelles et n'ont rien signé. faut il que je fasse un constat par huissier? la maison est vide car est en vente. Puis engager une procédure pour les frais de rénovation? merci